

PLAN DE COURS

HIS4592-10

Numéro du cours

HISTOIRE DES AUTOCHTONES DU CANADA (JUSQU'AU XIXE SIECLE)

Titre du cours

A-2022

Session

3

Nombre de crédits

MOODLE

Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

TERROLLION, MAXENCE

Nom et prénom

N/A

Poste

terrollion.maxence@courrier.uqam.ca

Courriel

A-6010

Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Les Lundis de 13h00 à 16h00 au local A-6010.

Table des matières

1	Description du cours.....	2
2	Place du cours dans le programme - Objectif du cours	2
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage	2
3.1	Formules pédagogiques	3
4	Sommaire des évaluations - Pondération	5
5	Calendrier du cours	5
6	Modalités du cours	6
6.1	Modalités de participation au cours	6
6.2	Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation	6
6.3	Modalités de remise des travaux	6
6.4	Modalités de consultation des travaux et des examens	6
6.5	Modalités d'évaluation de la langue.....	6
6.6	Modalités d'évaluation des enseignements	6
7	Bibliographie - Médiagraphie.....	7
7.1	Documentation obligatoire	7
7.2	Documentation complémentaire	7
8	Références.....	9
8.1	Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat	9
8.2	Document et Informations additionnelles.....	10
8.3	Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	11
8.4	Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement	12
8.5	Compétences.....	13

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours retrace l'histoire des nations autochtones du Canada depuis le premier peuplement de l'Amérique, avec une insistance particulière sur les XVII^e et XVIII^e siècles. Le peuplement initial de l'Amérique du Nord (les certitudes et hypothèses). Les grandes aires culturelles (Arctique, Nord-Est, Plaines...) et la diversité des cultures autochtones. Les premiers contacts avec les Européens, à partir du XVI^e siècle. Les alliances franco-amérindiennes et anglo-amérindiennes. Les grands bouleversements du monde autochtone (démographie, religion, culture matérielle...).

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours de baccalauréat de 3 crédits, obligatoire pour les étudiant.es au baccalauréat en histoire avec concentration en études autochtones et optionnel pour les autres programmes, vise à retracer l'histoire des Premières Nations du Canada depuis les origines du peuplement de l'Amérique jusqu'aux prémices de la Confédération. D'une manière plus précise, l'activité se concentre surtout sur la période suivant les contacts avec les Européens au XVI^e siècle.

Aucun cours préalable n'est obligatoire pour suivre celui-ci, ce dernier étant pensé comme une introduction à l'histoire autochtone. D'une manière plus précise, ce cours vise à atteindre cinq objectifs:

- l'acquisition d'une bonne connaissance des grandes caractéristiques des sociétés autochtones (aires culturelles, activités de subsistance, organisation sociale, structures politiques, pratiques et croyances religieuses...);
- l'acquisition d'une bonne connaissance du cadre événementiel de l'histoire des nations autochtones, du peuplement initial de l'Amérique jusqu'au déclin des alliances avec les Européens au début du XIX^e siècle;
- l'acquisition d'une bonne connaissance des grandes mutations survenues dans l'histoire des nations autochtones et des facteurs qui sont à l'œuvre dans ces changements (développement du commerce des fourrures, expansion coloniale, épidémies, entreprise missionnaire...);
- la familiarisation avec certaines sources qui permettent de reconstituer l'histoire des sociétés autochtones et avec les problèmes d'interprétation que présentent ces documents;
- le développement d'un esprit d'analyse et de synthèse dans l'étude de problèmes historiques se rapportant aux sociétés autochtones.

À la fin du cours, les étudiant.es doivent être en mesure de maîtriser ces cinq axes clés et avoir une connaissance suffisante des différents aspects des sociétés autochtones pour poursuivre des études plus avancées dans ce champ de recherche.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

La session sera divisée en quatre grandes parties : une première qui traitera des différentes caractéristiques des Premières Nations pré-contact ; une seconde, chronologique, suivant les développements des relations franco-autochtones jusqu'à la Grande Paix; une portion thématique focalisée sur divers aspects de l'influence coloniale sur les sociétés et enfin une partie chronologique abordant les rapports entre les Premières Nations et le régime britannique à la suite de la guerre de Conquête. Ce découpage en bloc doit permettre aux étudiant.es d'appréhender l'ensemble des éléments nécessaires pour la bonne compréhension de l'histoire autochtone du Canada.

Malgré l'importance du politique dans le déroulé du plan de cours, les aspects culturels, religieux et économiques structurant les communautés autochtones auront une grande place dans les différentes séances. Le but de l'enseignement est de donner une vision d'ensemble de la réalité des Premières Nations sur l'ensemble de la période. Au cours de ces séances, les étudiant.es sont invités à partager leurs réflexions ainsi que leurs connaissances acquises via la lecture de documents complémentaires et/ou la mobilisation de leurs connaissances personnelles.

Pour atteindre cet objectif, le cours s'organisera en douze séances au cours desquelles l'enseignant abordera les différents sujets décrits dans le plan de cours. De plus, chaque session sera accompagnée d'une mise au point sur l'historiographie pertinente pour la séance du jour ainsi que de la présentation d'articles à lire en classe ou de documents d'époque analysés en groupe. Chaque cours permettra aux étudiant.es de se familiariser avec les documents nécessaires dans le quotidien du métier d'historien. Par ailleurs, un plan du cours sera disponible sur Moodle et transmis par mail aux étudiant.es avant la séance.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

NOM DE L'EXERCICE :

Analyse de document historique

a) Objectifs :

Acquérir et maîtriser les compétences analytiques nécessaires pour comprendre, critiquer et étudier la matière première nécessaire au métier d'historien : les documents d'époque.

b) Démarche :

L'étudiant.e doit analyser le document proposé pour présenter de quelle manière ledit texte décrit des caractéristiques du mode de vie ou des relations entretenues par les sociétés autochtones.

La sélection du sujet d'étude se fera par une sélection dans une liste fournie par l'enseignant à la suite du premier cours et disponible sur Moodle et par mail. Le document retenu devra être choisi avant la date indiquée dans le calendrier du cours. Un document d'environ 4 à 6 pages (interligne 1,5 police Times New Roman 12) est attendu.

L'étude sera menée selon la méthodologie présentée en classe et à mobiliser les connaissances transmises en cours ainsi que les ouvrages pertinents pour son analyse. Une bibliographie sera transmise par l'enseignant une fois le choix du document effectué.

c) Évaluation :

L'évaluation portera sur la présence des éléments nécessaires vus en cours (phrase d'accroche en introduction, présentation de la problématique, développement bien structuré, conclusion résumant l'ensemble des éléments pertinents, etc.) sur la qualité du français et la capacité de l'étudiant.e à présenter ses idées et ses hypothèses de façon claire et convaincante. Chaque analyse comptera pour 20 % de la note finale.

NOM DE L'EXERCICE :

Travail de session

a) Objectifs :

Analyser les termes et les enjeux d'un sujet donné. Mobiliser les connaissances vues en classe pour trier et retenir les éléments pertinents dans une étude scientifique. Analyser et confronter les points de vue des chercheurs sur un sujet donné.

b) Démarche :

Avant la date indiquée, l'étudiant.e devra choisir son sujet d'étude et transmettre son choix à l'enseignant. Ce dernier devra porter sur un moment de rencontre entre les Premières Nations et les Européens, qu'elle soit politique, économique, spirituelle ou autre. L'exercice consistera à effectuer des recherches sur les études pertinentes pour son sujet, à effectuer une analyse des travaux des chercheurs mais aussi à formuler une opinion critique personnelle sur le sujet proposé. Un document d'environ 7 à 12 pages (interligne 1,5 police Times New Roman 12) est attendu.

Une liste de potentiels sujets sera transmise via Moodle et/ou par mail au début de la session afin qu'il puisse faire un choix. Notez que cette liste est fournie à titre indicatif : il est tout à fait possible pour l'étudiant.e d'effectuer une étude sur le sujet de son choix à condition de le transmettre à l'enseignant avant la date indiquée. Il est recommandé de consulter la documentation complémentaire indiquée à la fin de ce plan de cours pour débiter ses recherches. En cas de doute ou d'interrogations sur le travail demandé, il sera possible de contacter l'enseignant qui pourra transmettre des indications bibliographiques complémentaires pour guider la réflexion de l'étudiant.e.

Il sera possible de présenter son travail à l'oral en classe si celui-ci s'inscrit dans la thématique d'une séance. Dans ce cas, l'étudiant.e pourra obtenir jusqu'à une augmentation de 10 % sur la note finale de son travail de session.

c) Évaluation :

L'évaluation portera sur la clarté des explications, la capacité à mobiliser des connaissances pertinentes issues des lectures ainsi que les réflexions apportées au sujet. La présence des éléments obligatoires à la rédaction d'un travail de recherche (phrase d'accroche en introduction, présentation de la problématique et des axes d'études, citation des auteurs, résumé de l'analyse en conclusion, etc.) sont aussi attendus.

NOM DE L'EXERCICE :

Examen de fin de session

a) Objectifs :

Vérifier la bonne compréhension et la capacité à réutiliser les éléments vus en cours pour répondre à différentes questions portant sur les problématiques de l'histoire autochtone pré-Confédération.

b) Démarche :

Les examens seront structurés en deux grandes parties : la première consistera en une série de questions portant sur la matière vue en classe tout au long de la session. Les questions porteront sur des définitions ou des réflexions courtes de deux lignes maximum sur des points abordés durant le cours. La seconde consistera en une réflexion d'environ deux pages sur une question plus large destinée à mobiliser les éléments de différentes séances.

c) Évaluation :

Les étudiant.es seront évalué.es sur leur capacité à retranscrire la matière vue en cours et sur la capacité à mobiliser le contenu de plusieurs séances pour répondre à des questions historiques plus complexes. La première partie de chaque examen comptera pour 80 % de la note total tandis que la seconde comptera pour 20 %.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Analyse de document historique n°1	20	17 octobre
Analyse de document historique n°2	20	14 novembre
Travail de session	30	12 décembre
Examen FINAL	30	19 décembre

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	12 septembre	Présentation du cours – Présentation générale de l'historiographie	
2	19 septembre	Les origines du peuplement américain : analyse de la période sylvicole et des sphères linguistiques et culturelles mises en contact	Choix des sujets des deux documents historiques à analyser
3	26 septembre	La période des premiers contacts euro-autochtones (1000-1500) Méthodologie de l'analyse de document historique	Choix du sujet du travail de session
4	3 octobre	Jour de l'élection provinciale	
5	10 octobre	Congé de l'Action de Grâce	
6	17 octobre	Les relations franco-autochtones : entre diplomatie et conflits (1500-1650)	Rendu de l'analyse de document historique n°1
7	24 octobre	Semaine de lecture	
8	31 octobre	La mise en place d'un réseau commercial : le commerce de fourrures en Nouvelle-France	
9	7 novembre	L'expérience de la conversion au XVIIe siècle	
10	14 novembre	L'évolution des rapports d'alliances et des pratiques diplomatiques, des origines à la Conquête	Rendu de l'analyse de document historique n°2
11	21 novembre	Les derniers conflits franco-haudenosaunee : l'impact de la Grande Paix de Montréal de 1701	
12	28 novembre	De domiciliés à nations « indépendantes » : les trajectoires des Sept Nations du Canada (1650-1700)	
13	5 décembre	Les débuts des relations anglo-autochtones depuis la fin de la période française : entre tensions et expansions	Évaluation des enseignements
14	12 décembre	Les changements des rapports anglo-autochtones : l'impact de la Compagnie de la Baie d'Hudson et les transformations de la « politique indienne »	Rendu du travail de session
15	19 décembre	Examen final	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Le cours HIS4592 se donnera en présentiel dans la salle indiquée sur le site de l'UQAM chaque semaine de 18 heures à 21 heures. La présence des étudiant.es au cours est obligatoire.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant.e devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous réferez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#).

Dans le cadre d'une absence justifiée, l'étudiant.e aura le droit à une reprise uniquement pour les examens. L'enseignant et l'étudiant.e conviendront d'une date ultérieure pour repasser ledit examen surveillé.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

L'ensemble des rendus écrits devra être rendu par mail ou en classe au format papier via l'utilisation du logiciel de traitement de texte de votre choix (Word, LibreOffice, etc.) à la date indiquée dans le calendrier. Aucun travail rédigé au crayon ne sera accepté.

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe pré-affranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Aucune documentation n'est obligatoire pour ce cours.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Balvay, Arnaud, *L'épée et la plume. Amérindiens et soldats des troupes de la marine en Louisiane et au Pays d'en Haut (1683-1763)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, 354 p.

Cote : E59 F53 B35. 2006

Beaulieu, Alain, *Convertir les fils de Caïn: jésuites et Amérindiens nomades en Nouvelle-France, 1632-1642*, Québec : Nuit blanche, 1990, 177 p.

Cote : F5075. 1B33. 1990

Delâge, Denys, *Le pays renversé : Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-Est, 1600-1664*, Montréal : Boréal Express, 1985, 416 p.

Cote : E77 D38 1985

Delâge, Denys et Jean-Pierre Sawaya, *Les traités des Sept-Feux avec les Britanniques: droits et pièges d'un héritage colonial au Québec*, Sillery, Septentrion, 2001, 291 p.

Cote : KE7709. D44. 2001

Fisher, Robin, *Contact and conflict : Indian-European Relations in British Columbia, 1774-1890*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1978, 250 p.

Cote : E78 B9 F57

Gohier, Maxime, *Onontio le médiateur. La gestion des conflits amérindiens en Nouvelle-France, 1603-1717*, Sillery, Septentrion, 2008, 246 p.

Cote : FC 329 A4 G64 .2008

Grammond, Sébastien, *Aménager la coexistence. Les peuples autochtones et le droit canadien*, Bruxelles et Cowansville, Bruylant et Éditions Yvon Blais, 2003, 439 p.

Cote : KE77 09G718. 2003

Greer, Allan, *Catherine Tekakwitha et les Jésuites. La rencontre de deux mondes*, Montréal, Éditions du Boréal, 2007, 368 p.

Cote : E90T2 G7414.2007

Havard, Gilles, *Empire et métissages : Indiens et Français dans le Pays d'En Haut, 1660-1715*, Québec, Éditions du Septentrion, 2017, 610 p.

Cote : FC 360 H38 .2003

Havard, Gilles et Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2003, 560 p.

Cote : FC305 H38 .2003

Lennox, Jeffers, *Homelands and Empires: Indigenous Spaces, Imperial Fictions and Competition for Territory in Northeastern North America, 1690–1763*, Toronto, University of Toronto Press, 2017, 352 p.

Cote : E 78 N9 L46 .2017

Ray, Arthur Joseph, *Indians in the Fur Trade: their Role as Trappers, Hunters, and Middlemen in the Lands Southwest of Hudson Bay, 1660-1870*, Toronto, University of Toronto Press, 1974, 249 p.

Cote : E78 C2R35

Trigger, Bruce Graham et Wilcomb E. Washburn, (éd.), *The Cambridge History of the Native Peoples of the Americas*, Cambridge (Angleterre), Cambridge University Press, 1996, 2 vol

Cote : E77 C25 V1P

Turgeon, Laurier, Denys Delâge et Réal Ouellet, (éd.), *Transferts culturels et métissages Amérique/Europe : XVI^e-XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1996, 580 p.

Cote : E91 T72 1996

White, Richard, *The Middle Ground : Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650-1815*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, 544 p.

Disponible au format numérique

8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatérale et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en [participant aux activités de formations obligatoires](#) sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcèlement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcèlement.uqam.ca
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES (pour les étudiant.e.s en enseignement)

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves. 	Maîtrise	Examen de fin de session
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ; 	Maîtrise	Analyse de document historique Travail de session
<ul style="list-style-type: none"> - Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement. 	Maîtrise	Analyse de document historique Travail de session
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement. 	Maîtrise	Travail de session